



Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 mai 2018

Etaient présents : M. Alain ROTH – Mme Martine LOHSE – M. Michel LAURENT - Mme Joëlle PAHIN – M. Pierre SCHIFFMANN - Mme Stéphanie PACCHIOLI – M. Francis USARBARRENA – M. Rémy NAPPEY – M. Yves BOITEUX - M. Claude BOURIOT – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Delphine PRENEY - M. Frédéric MAURICE – M Laurent TOURTIER - Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Christelle VAUCLAIR - M. Fabrice FRICHET

Avaient demandé à excuser leur absence : Mme Marie-Sophie POFILET – M. Christopher BOREANIZ et Mme Liliane HOUG

Procurations : Mme Marie Sophie POFILET qui donne procuration à M. Pierre SCHIFFMANN – M. Christopher BOREANIZ qui donne procuration à M. Rémy NAPPEY – Mme Liliane HOUG qui donne procuration à Mme Martine LOHSE

Etaient absentes : Mesdames Christelle CHAVEY, Mélanie TAKACS BRALLA et Lise BIGUENET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 33.

Il présente, au nom du Conseil municipal, ses sincères condoléances à Joëlle PAHIN et Christine PICARD suite au décès de leur papa. Madame PAHIN remercie l'assemblée pour son soutien très apprécié dans ces moments difficiles.

Il adresse ses félicitations à Carole, assistante comptable au secrétariat, pour la naissance de Marceau et à Laurent TOURTIER, conseiller municipal, pour son mariage.

Madame Martine LOHSE est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2018.

2. Réfection voiries –modification en cours de contrat au Marché Kolly

Par délibération du conseil municipal en date du 6 septembre 2016, Monsieur le Maire a été autorisé à engager la procédure permettant d'aboutir à la réalisation des travaux sus-définis.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 22 janvier 2018 au journal « L'Est Républicain » et a été publié le 26 janvier 2018. La date limite de remise des offres a été fixée au 23 février 2018 à 12 heures, et la commission d'ouverture des plis (COP) s'est réunie le même jour à 17 heures. Un procès-verbal d'ouverture des plis a été établi.

L'analyse des offres qui s'en est suivie a permis de proposer le choix de l'entreprise KOLLY de Gonsans.

Sur la base du rapport d'analyse des offres, en date du 03 mars 2018, la démarche a été présentée au Conseil municipal du 07 mars 2018, qui a décidé de retenir l'entreprise KOLLY, pour un montant de 116 738.00 € HT - 140 085.60 € TTC (délibération n° 2018-21).

Depuis fin janvier 2018, date du lancement de la présente consultation des entreprises, les voiries, notamment la voie Grangier, déjà fortement endommagées par les intempéries des 25 et 26 juin 2016, ont continué à se dégrader sur un linéaire plus important, mettant ainsi en cause la sécurité des usagers de ces voies et la pérennité des infrastructures.

Il s'agit bien là "*de circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir*", selon les termes mêmes de l'article 139, alinéa 3, du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Les travaux supplémentaires à engager, en appliquant les prix unitaires de l'offre KOLLY, s'élèvent à 38 286.50 HT - 45 943.80 € TTC, ce qui porte le montant du marché à : 155 024.50 € HT - 186 029.40 € TTC, soit une augmentation de 32.8 %.

Cette augmentation est donc inférieure au seuil de 50 % autorisé par l'article 140, alinéa 1, du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Par ailleurs, le financement voté par le conseil municipal est de 258 444.00 € TTC. Le montant du marché modifié reste inférieur à ce budget.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, cette modification du marché.

3. URBANISME - Demande de cession de terrain pour réaliser une terrasse place Briand

Par courrier du 27 mars 2018, Monsieur le gérant de la SCI Dylan (Cuba Café) sollicite la cession d'un terrain d'environ 65 m² (surface précise à définir), cadastré AI 130, devant son commerce pour y réaliser une terrasse.

L'avis du service des Domaines, reçu le 26 avril dernier, propose un prix de 30,00 € le m².

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la cession de cette parcelle ;
- autorise le déclassement du domaine public ;
- fixe le prix de vente de ce terrain à 30.00 euros le m².

4. URBANISME - Fixation du prix de la parcelle AK9 – lieudit château Meiner

Par délibération 2017.72 du 7 juillet 2017, le Conseil Municipal a autorisé la vente de la parcelle AK 9 – lieudit « Château Meiner » d'une superficie de 7 ares 08 à Madame et Monsieur Johan VAN PUT, au prix de 5.00 euros le m² sous réserve de l'avis du service des Domaines.

L'avis du service des Domaines est parvenu le 26 avril 2018 et confirme ce prix.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente de cette parcelle à 5.00 euros le m² soit la somme de 3950.00 euros TTC pour la totalité du terrain.

5. Demande de subvention IDEFF (Info Droits Egalité Femmes Familles)

L'association IDEFF (anciennement CDIFF) a adressé son bilan d'intervention 2017 et un dossier de demande de subvention.

L'association a tenu 10 permanences juridiques à la mairie de l'Isle sur le Doubs en 2017 assurant 24 entretiens. L'association sollicite la reconduction d'une subvention pour 2018 pour un montant de 1600 € sur la base de 12 permanences pour ce nouvel exercice.

Compte tenu de la portée intercommunale des interventions de cette association (10 personnes habitant la Collectivité, 3 personnes d'Appenans, 2 personnes de Soye et 6 personnes hors communauté de communes), une demande a été présentée à Monsieur le Président de la CC2VV pour une prise en charge de la subvention.

Lors de la séance budgétaire, il a été décidé de surseoir à l'accord de cette subvention dans l'attente de la réponse de la Communauté de Communes.

Sans réponse à ce jour, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 1 600,00 euros à l'association IDEFF pour l'année 2018.

6. Demande de subvention Solidarité femmes

L'association « solidarité femmes » assure une permanence mensuelle à la mairie de L'Isle-sur-le-Doubs pour accueillir les femmes victimes de violences conjugales et d'abus de pouvoir.

10 permanences ont été organisées en 2017. 14 personnes ont pris rendez-vous et ont bénéficié de 34 entretiens individualisés.

L'association sollicite une subvention de 1897.00 euros (pour mémoire, 1140.00 euros en 2017).

La Communauté de Communes des deux Vallées vertes a été également saisie pour une prise en charge de la subvention.

Sans réponse à ce jour, le Conseil municipal est invité à autoriser le versement de cette subvention. La Commission des Finances propose la somme de 1150.00 euros (pour mémoire 2017 : 1146.00 euros).

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 1150.00 euros à l'association « solidarité femmes ».

7. Subvention au tennis club pour l'organisation du vide grenier

Le Tennis club a organisé un vide grenier le 18 mars 2018. Des droits de place ont été encaissés pour un montant de 730.00 €.

Madame Delphine PRENEY, secrétaire de l'association, ne souhaite pas prendre part au vote.

Le Conseil municipal, par 19 voix POUR, autorise le reversement au tennis club de la somme de 730.00 euros correspondant aux droits de place encaissés.

8. PERSONNEL – Remboursement à un agent de la participation santé

Le 10 octobre 2012, le Conseil municipal a validé la participation financière de la Collectivité pour le risque santé pour les agents ayant conclu un contrat auprès d'une mutuelle labellisée.

Un agent municipal a fait connaître son adhésion à une mutuelle labellisée en février 2013. La participation à la mutuelle a été déclarée sur la fiche de salaire en avantages en nature pour permettre le calcul des cotisations sociales (salariales et patronales) mais n'a pas fait l'objet d'une restitution à l'organisme de mutuelle.

L'agent n'a donc pas perçu cette somme et demande le remboursement sur quatre ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de 882.00 euros à l'agent. La dépense sera prise sur les crédits ouverts au compte 6458

9. PERSONNEL – Fixation du nombre des emplois saisonniers pour l'année 2018

Il est proposé de créer quinze postes d'emplois saisonniers pour la période de juillet-août 2018 :

- 9 contrats de trois semaines pour les services techniques
- 3 contrats de trois semaines pour l'entretien ménager des écoles
- 1 contrat de trois semaines pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, et de la bibliothèque.
- 1 contrat d'un mois pour remplacer la bibliothécaire
- 1 contrat d'un mois pour remplacer l'agent affecté au foyer logement « les Magnolias ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création de quinze emplois saisonniers pour la période de juillet-août 2018.

10. BIBLIOTHEQUE – rapport d'activité

Monsieur Pierre SCHIFFMANN présente le rapport d'activité de la bibliothèque municipale pour l'année 2017.

On peut souligner une baisse du nombre de lecteurs, donc du nombre de prêts environ 10 % en trois ans.

Les écoles de L'Isle-sur-le-Doubs et des environs (Appenans, Hyémondans, Longevelle, St Maurice) continuent à fréquenter régulièrement la bibliothèque.

Les Elus proposent de réfléchir à une réorganisation de l'espace pour le rendre plus attrayant et faire rester le public, notamment définir un coin lecture pour les adolescents.

L'association « Doubs généalogie » propose actuellement une exposition sur l'évolution de L'Isle-sur-le-Doubs à travers les plans du 18^{ème} siècle à nos jours à voir jusqu'à la fin du mois.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Retour à la semaine de quatre jours :

Suite à un surcoût trop important, l'organisation scolaire sur quatre jours n'a pas reçu l'aval de la Région Bourgogne Franche Comté, compétente en matière de transport.

Une réunion a eu lieu le 9 mai 2018 réunissant les cinquante communes concernées par cette décision.

Une solution alternative a été proposée laquelle doit être actée par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, dans sa séance prévue le 28 juin 2018.

Services périscolaires et extra scolaires : la directrice actuelle quitte son poste fin mai. Une séance de recrutement pour la remplacer est organisée le 28 mai. Mme Pahin y participera

VOIRIE – décision du Tribunal administratif

Un habitant de l'Isle sur le Doubs a été débouté par le Tribunal administratif, dans son audience 15 mai dernier, de son recours contre la délibération du 6 novembre 2015 par laquelle le Conseil municipal approuvait le projet d'aménagement de la voirie et des trottoirs des rues de la Poussoure et Blessonnier. Il a été condamné à verser la somme de 1000.00 euros à la Commune en application de l'article L 761-1 du Code de Justice administrative. Cette somme devra être supportée par l'ensemble des signataires de la pétition du 29 mars 2016.

COMMISSION ANIMATIONS :

La fête de la Musique est annulée, faute de musiciens ayant répondu pour offrir une prestation.

Fête du 13 juillet : les traditionnels bal et feu d'artifice auront lieu le 13 juillet, suivis de la brocante et de la bourse aux livres le 14 juillet.

En collaboration avec la CC2VV, **des marchés estivaux** auront lieu les 19 juillet et 16 août à L'Isle-sur-le-Doubs sur le parking derrière la Mairie. Les associations l'isloises ont été contactées pour la tenue de la buvette. La CC2VV a adressé un courrier à tous les producteurs locaux

Des animations nautiques seront organisées avec la SARL « Plein air et Nautisme » de Villersexel : initiation au paddle et au canoë. Les inscriptions se feront au bureau du tourisme, (session de 16 personnes – prix : 40.00 euros / personne)

Des Animations musicales proposées par la CC2VV sont prévues dans les EHPAD de L'Isle-sur-le-Doubs et Rougemont.

Opération flots bleus : Des nœuds bleus ont fleuri sur les ronds-points de la Ville en soutien à la recherche sur la sclérose en plaques ; 22 commerces l'islois ont accepté de participer.

La journée nationale est prévue le dernier mercredi de mai.

Agenda :

19 mai 2018 : commission forêts

22 mai et 8 juin 2018 à 9 h 30 : AMI revitalisation bourg centre

Du 22 au 25 mai 2018 : semaine de la parentalité avec une conférence de Véronique Poisson le 22 mai à 20 heures à la maison des associations « savoir poser des limites aux enfants » et un atelier jeux le jeudi 24 mai de 9 h 30 à 11 h 30 à la Salle des fêtes.

25 mai 2018 à 16 h 30 : commission scolaire

2 juin 2018 : animation « l'Isle aux peintres » proposée par le Comité des fêtes

Invitation du comité des fêtes pour la remise des prix à 17 h 30 à la maison des associations.

Salon littéraire proposé par la CC2VV à la salle des fêtes l'après midi.

Concert au profit de l'Unicef organisé par les Murmures du Doubs et les enfants des écoles de Clavel et Bourlier à 20 heures à l'Eglise de L'Isle-sur-le-Doubs.

3 juin 2018 : Braderie organisée par les commerçants

18 juin 2018 à 20 heures : réunion avec les associations à la maison des associations

Les prochains conseils municipaux sont prévus :

Le 22 juin 2018 à 19 heures suivi d'un moment de convivialité

Le 7 septembre 2018 à 19 h 30

La séance est levée à 20 h 45.